

DELIBERATION N° 39

Convention de partenariat entre la Ville de Dieppe et les éditions Somogy, catalogue d'exposition Walter Sickert

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

*Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 39
Nombre de présents : 29
Nombre de votants : 38*

LE DEUX JUIN DEUX MILLE SEIZE

Le conseil municipal de la Ville de Dieppe s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation du maire en date du 26 mai 2016 et sous la présidence de Monsieur Sébastien Jumel, Maire.

Sont présents : M. JUMEL Sébastien, M. LANGLOIS Nicolas, Mme RIDEL Patricia, M. WEISZ Frédéric, Mme BUICHE Marie-Luce, M. ELOY Frédéric, Mme AUDIGOU Sabine, M. LECANU Lucien, M. LEFEBVRE François (de la question n° 1 à la question n° 23 et de la question n° 27 à la question n° 52), Mme GAILLARD Marie-Catherine, M. DESMAREST Luc, Mme CYPRIEN Jocelyne, Mme ROUSSEL Annette, M. PATRIX Dominique, M. MENARD Joël, M. CAREL Patrick, Mme AVRIL Jolanta (de la question n° 9 à la question n° 52), Mme PARESY Nathalie, Mme LETEISSIER Véronique, M. BUSSY Florent, Mme BUQUET Estelle, M. PAJOT Mickaël; Mme QUESNEL Alice, Mme ANGER Elodie, Mme ORTILLON Ghislaine, M. GAUTIER André (de la question n° 1 à la question n° 38), Mme OUVRY Annie (de la question n° 1 à la question n° 38), M. BAZIN Jean, M. BREBION Bernard, M. PESTRINAUX Gérard, Mme LEVASSEUR Virginie.

Sont absents et excusés : M. LEFEBVRE François (de la question n° 24 à la question n° 26), Mme CARU-CHARRETON Emmanuelle, Mme BOUVIER LAFOSSE Isabelle, M. VERGER Daniel, M. BEGOS Yves, Mme CLAPISSON Paquita, Mme THETIOT Danièle, M. PETIT Michel, M. GAUTIER André (de la question n° 39 à la question n° 52), Mme OUVRY Annie (de la question n° 39 à la question n° 52), Mme JEANVOINE Sandra, Mme AVRIL Jolanta (de la question n° 1 à la question n° 8).

Pouvoirs ont été donnés par : Mme CARU-CHARRETON Emmanuelle à Mme BUICHE Marie-Luce, Mme BOUVIER LAFOSSE Isabelle à M. LANGLOIS Nicolas, M. VERGER Daniel à M. LEFEBVRE François, M. BEGOS Yves à Mme RIDEL Patricia, Mme CLAPISSON Paquita à M. LECANU Lucien, M. PETIT Michel à Mme ORTILLON Ghislaine, M. GAUTIER André à M. BAZIN Jean (de la question n° 39 à la question n° 52), Mme OUVRY Annie à Mme LEVASSEUR Virginie (de la question n° 39 à la question n° 52), Mme JEANVOINE Sandra à M. BREBION Bernard.

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut valablement délibérer.

Secrétaire de séance : Mme ANGER Elodie

.../...

Rapporteur : Mme Sabine Audigou

Dans le cadre de la troisième édition du Festival Normandie Impressionniste, le Musée de Dieppe proposera une exposition "Sickert à Dieppe : portrait d'une ville" qui se déroulera au Musée, du 25 juin au 26 septembre 2016. Un catalogue d'exposition sera édité à cette occasion.

En parallèle, Madame Delphine Lévy, directrice générale de l'établissement public Paris Musées et auteur de la première monographie en français de Walter Sickert, a proposé aux Editions d'Art Somogy d'éditer un essai consacré à l'artiste, ce que Somogy a accepté.

L'ouvrage de Madame Delphine Lévy a été aménagé en lien avec Monsieur Pierre Ickowicz, conservateur en chef du musée, afin de servir également de catalogue d'exposition.

Afin de définir les modalités du partenariat (descriptif technique de l'ouvrage, financement, conditions de vente...), une convention entre la Ville de Dieppe et les Editions d'Art Somogy doit être établie.

Vu le code général des collectivités territoriales en son article L.2121-29,

Considérant :

- la nécessité de définir les modalités de partenariat entre la Ville de Dieppe et les Editions d'Art Somogy,
- l'avis formulé par la commission n°2 en date du 24 mai 2016,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **approuve le partenariat entre la Ville de Dieppe et les éditions d'Art Somogy SAS, intégrant une participation de la Ville de Dieppe à hauteur de 8 000 € TTC, le musée recevant en contrepartie 350 ouvrages,**
- **fixe le tarif de vente du catalogue au prix de 28 € TTC,**
- **autorise M le Maire à signer la convention de partenariat correspondante.**

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

**Pour extrait certifié conforme au registre
Le Maire de la Ville de Dieppe,
Sébastien Jumel**

**Acte certifié exécutoire en application
de la loi du 2 mars 1982 modifiée
Réception en Sous-Préfecture :**

Publication :

Notification :

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire
--